

ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN
BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA
PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussignée Mme RANDAZZO Alexandra déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint M RANDAZZO Nicolas avec lequel je me suis mariée sans contrat de mariage¹ ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à La Talaudière, le 27/07/2026



¹ La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.